Analyse des données précarité 2021

1. Introduction

Comme en 2020, afin de mieux de cerner les caractéristiques des stagiaires CISP quant à leur situation d'exclusion et de précarité, l'Interfédération et les fédérations ont recueilli des données supplémentaires à celles renseignées par les centres dans leur rapport d'activités (annexe 3)[1].

Ces données supplémentaires portent sur :

- Les catégories de statuts à l'entrée en formation des stagiaires avec 4 statuts possibles :
  1) Stagiaire qui perçoit des allocations de chômage ou d'insertion ;
  2) Stagiaire qui perçoit le revenu d'intégration sociale (RIS) ou une aide sociale équivalente du CPAS ;
  3) Stagiaire en situation de handicap, en incapacité de travail ou en inaptitude permanente (de minimum 30%) qui perçoit des allocations du SPF Sécurité sociale ou de la Mutualité ;
  4) Stagiaire sans allocations ni revenus liés au travail (sans prendre en compte les allocations familiales).
- Le fait que le stagiaire perçoive ou non des revenus liés à un travail (travail à temps partiel, contrat article 60§7, travail en ALE, ...).

Cette analyse se base sur les données relatives aux stagiaires sous contrat de formation durant l'année 2021. Ces données ont été transmises par les centres à l'Interfédé, *via* les fédérations, dans le courant des mois de mai et juin 2022. Contrairement aux données à notre disposition par suite de l'analyse statistique annuelle (qui se base sur les données administratives des rapports d'activités des centres), nous ne disposons pas de données exhaustives pour l'ensemble du secteur. 105 CISP[2] sur les 153 CISP agréés au 1er janvier 2021 ont ainsi transmis tout ou une partie de leurs données (69% des CISP). Ces données concernent 7.638 stagiaires en formation en 2021 dans 213 filières de formation différentes[3].

[1] Depuis 2016, à la suite d'une modification des catégories de statuts des stagiaires sous contrat de formation à renseigner dans le rapport d'activités (annexe 3), nous ne disposons plus d'informations précises sur le statut de ces derniers. Dans le rapport d'activités CISP, chaque stagiaire doit depuis lors être catégorisé par un seul critère d'éligibilité lors de son entrée en formation alors que sa situation effective peut en fait en cumuler plusieurs. Un stagiaire peut, par exemple, être demandeur d'emploi inoccupé (DEI) pendant au moins 18 mois au cours des 24 mois qui précèdent son entrée en formation, avoir un CESDD et être de nationalité étrangère. Le CISP étant contraint de choisir un seul statut, il sélectionne bien souvent la première catégorie qui est celle de DEI avec au maximum un CESDD (58% en 2021).

[2] AID (24 CISP), ALEAP (24 CISP), CAIPS (34 CISP), LEE (8 CISP), UNESSA (15 CISP).

[3] 213 filières de formation sur les 398 filières de formation agréées (54% des filières).

2. Données générales concernant le panel de stagiaires

Les données récoltées concernent 7.621 stagiaires ayant été sous contrat de formation dans un CISP en 2021[4]. 32,2% de ces stagiaires ont suivi une formation dans une filière EFT et 67,8% ont suivi une formation dans une filière DéFI. Ces répartitions sont proches de la répartition totale des stagiaires en 2020 (70.4% de stagiaires en DéFI et 29.6% en EFT).

Figure 1. Répartition en pourcentage de stagiaires par type de filière en 2020 et 2021

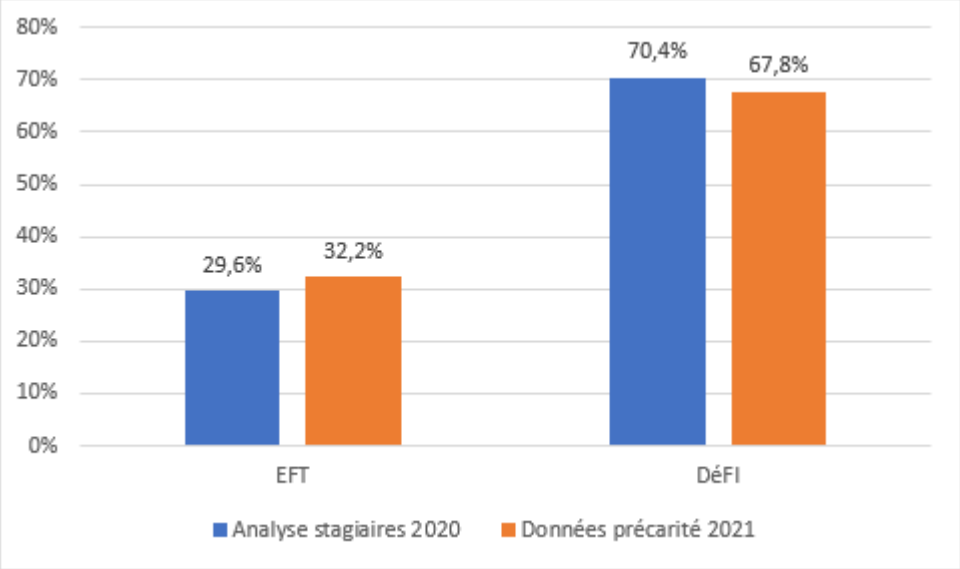

Voici également le graphique comparant les données des rapports d'activités CISP de 2020 aux données précarité de 2021 par catégorie de filière[5].

Figure 2. Répartition en pourcentage de stagiaires par catégorie de filière en 2020 et 2021

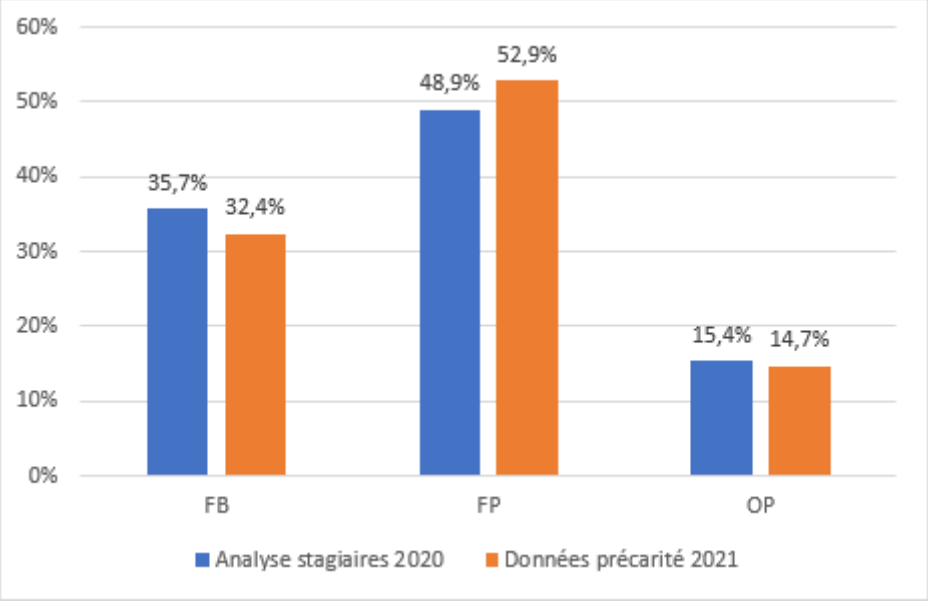

Il y a une plus grande proportion de stagiaires en formation professionnalisante dans les données récoltées en 2021 que dans les données complètes de 2020 et il y a une légèrement moins grande proportion de stagiaires en orientation professionnelle. Les mêmes constats avaient déjà été posés pour les données précarité 2020 en comparaison aux données stagiaires 2019.

[4] A titre de comparaison, il y a eu 11.581 stagiaires sous contrat de formation en 2021.
[5] FB : Formation de Base, FP : Formation Professionnalisante, OP : Orientation Professionnelle

On constate également un pourcentage de stagiaires un peu plus faible en formation de base dans les données précarité 2021 par rapport aux données stagiaires 2020.

Figure 3. Répartition des stagiaires selon le genre en 2021

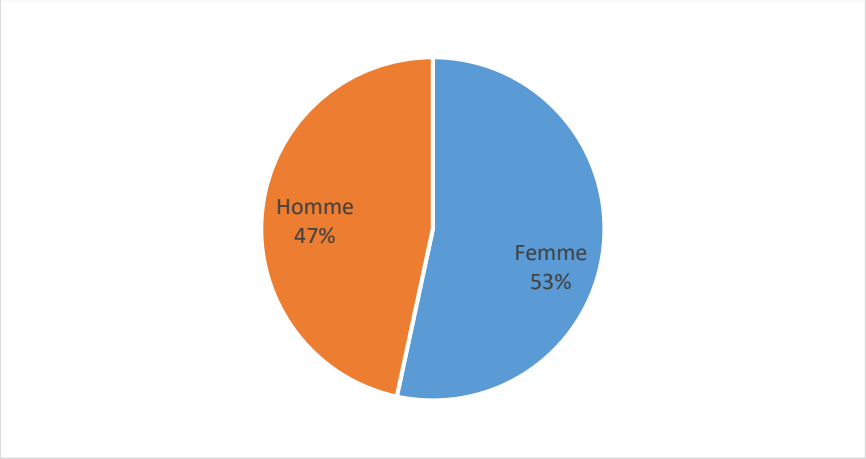

En ce qui concerne la répartition selon le genre pour les 7.635 stagiaires dont nous disposons des données en 2021, 53% sont des femmes et 47% des hommes (voir figure 3 ci-dessus) alors qu'il y avait une égalité de genre quasi parfaite dans les analyses stagiaires des années antérieures.

Figure 4. Répartition des stagiaires selon leur niveau de diplôme en 2020 et 2021

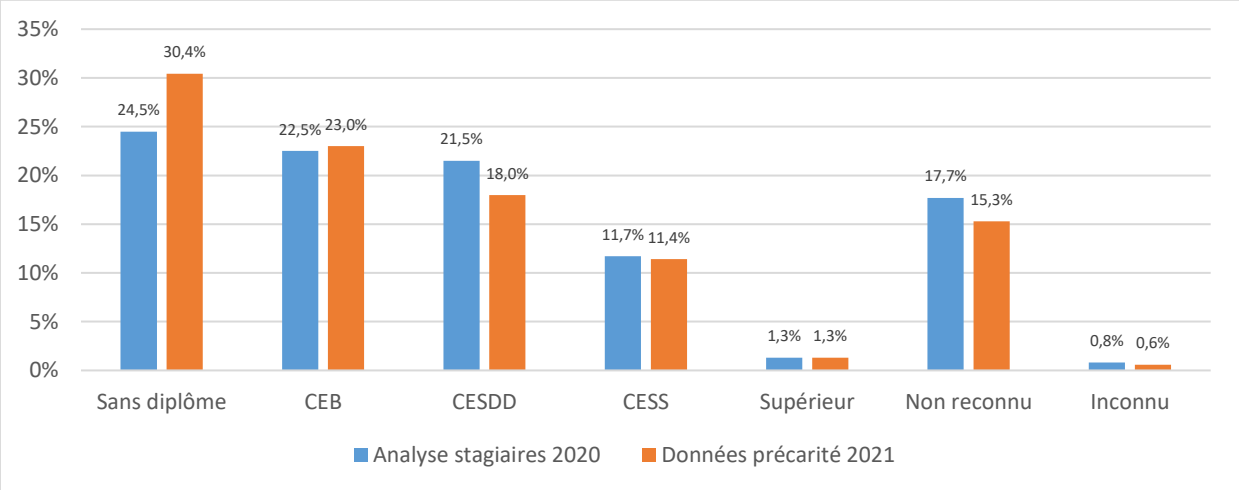

Il y a 71,4% des stagiaires 2021 qui disposent au maximum du CESDD (sans diplôme, CEB ou CESDD). A titre de comparaison, il y en avait 68,5% dans l'analyse des données exhaustives de 2020 et 70% en 2019. On observe également une proportion un peu plus importante de stagiaires sans diplôme dans les données précarité 2021 par rapport à l'analyse stagiaire de 2020.

L'âge moyen des stagiaires à l'entrée en formation est, comme pour 2019 et 2020, de 35 ans. En ce qui concerne la nationalité des stagiaires, on constate qu'il y a légèrement moins de stagiaires de nationalité belge (63,4% contre 64,7% en 2020) et de nationalité européenne (5,2% contre 5,6% en 2020) tandis qu'il y a une plus grande proportion de stagiaires de nationalité non européenne (31% contre 28,8% en 2020).

La proportion de stagiaires ayant été adressés par le Forem est légèrement plus faible que celle de l'analyse 2020 (9,7% en 2021 contre 10,2% dans l'analyse stagiaires 2020).

Si l'on compare les caractéristiques du panel de stagiaire pour lequel nous disposons des données 2021 à celles des stagiaires de l'analyse des données complètes de 2020, nous pouvons donc dire que celui-ci correspond relativement bien au profil des stagiaires du secteur CISP dans son ensemble. Notons qu'il y a légèrement plus de stagiaires inscrits dans une formation professionnalisante, de stagiaires sans diplôme, de stagiaires femmes et de stagiaires de nationalité extra européenne dans les données précarité 2021 par rapport à l'analyse stagiaires 2020.

3. Statuts à l'entrée en formation

La première donnée complémentaire récoltée, permet de savoir si, à l'entrée en formation, le stagiaire perçoit :

1) Des allocations de chômage ou d'insertion (40,8%[6] contre 43,3% en 2020) ;
2) Le revenu d'intégration sociale (RIS) ou une aide sociale équivalente du CPAS (32,7% contre 31,4% en 2020) ;
3) Des allocations du SPF Sécurité sociale ou de la Mutualité s'il se trouve en situation de handicap, en incapacité de travail ou en inaptitude permanente de minimum 30% (2,3% contre 2,2% en 2020) ;
4) Aucune allocation ni aucun revenu lié au travail (24,2% contre 23,2% en 2020).

Figure 5. Répartition des stagiaires selon leur statut à l'entrée en formation en 2020 et 2021

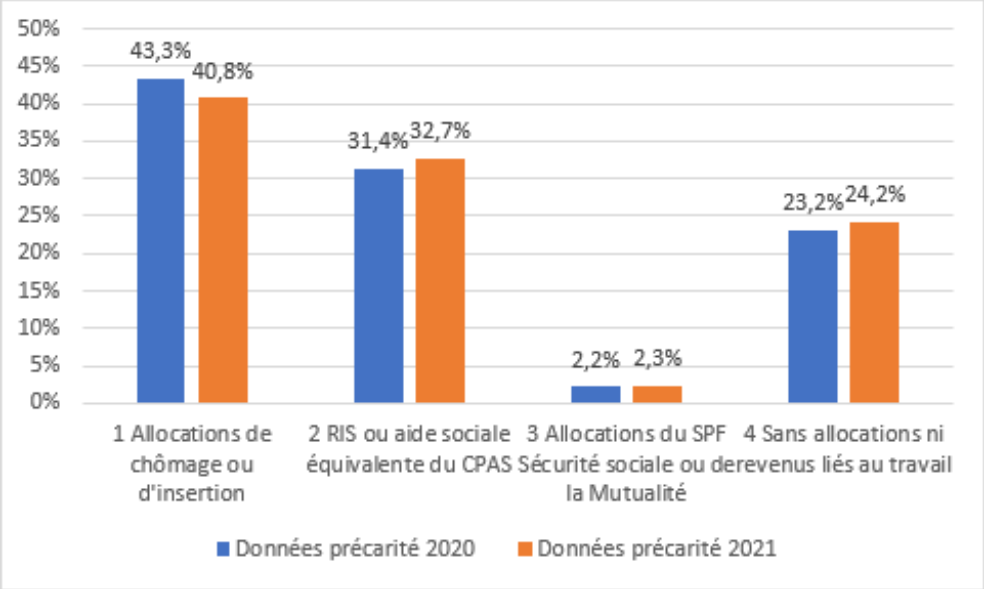

On constate une certaine stabilité dans les statuts des stagiaires à l'entrée en formation entre 2020 et 2021. Il y a une légère diminution de la proportion de stagiaires bénéficiant d'allocations de chômage ou d'insertion (-2,5% de 2020 à 2021) ainsi qu'une légère augmentation de la proportion de stagiaires bénéficiant du RIS ou d'une aide sociale équivalente (+1,3%) et de ceux n'ayant aucune allocation ni revenu lié à un travail (+1%).

Plus de 73% des stagiaires perçoivent des allocations du chômage ou du CPAS alors que 24,2% d'entre eux ne perçoivent aucune allocation ni aucun revenu lié au travail.

Ces chiffres 2021 renforcent les constats posés dans l'analyse des données précarité de 2020 :

-Il y a une très nette augmentation de la proportion de stagiaires bénéficiaires d'une allocation du CPAS au fil des années (+13,7% en 11 ans) : passant de 19% en 2010 à 24,1% en 2015 à 31,4% en 2020 et 32,7% en 2021.

-La diminution de la proportion de stagiaires bénéficiant d'allocations de chômage (-15,2% en 11 ans) continue, elle aussi, à suivre la même trajectoire passant de 56% en 2010 (hors allocations d'insertion professionnelle) à 48,9% en 2015 (hors allocations d'insertion professionnelle) à 43,3% en 2020 (en ce compris les stagiaires bénéficiant d'allocations d'insertion professionnelle) pour atteindre 40,8% en 2021.

[6] Nous disposons de l'information pour 7.503 stagiaires sur les 7.638 repris dans les données 2021.

3.1 Selon le bassin EFE[7]

Figure 6. Répartition des stagiaires par statut à l'entrée en formation selon le bassin EFE

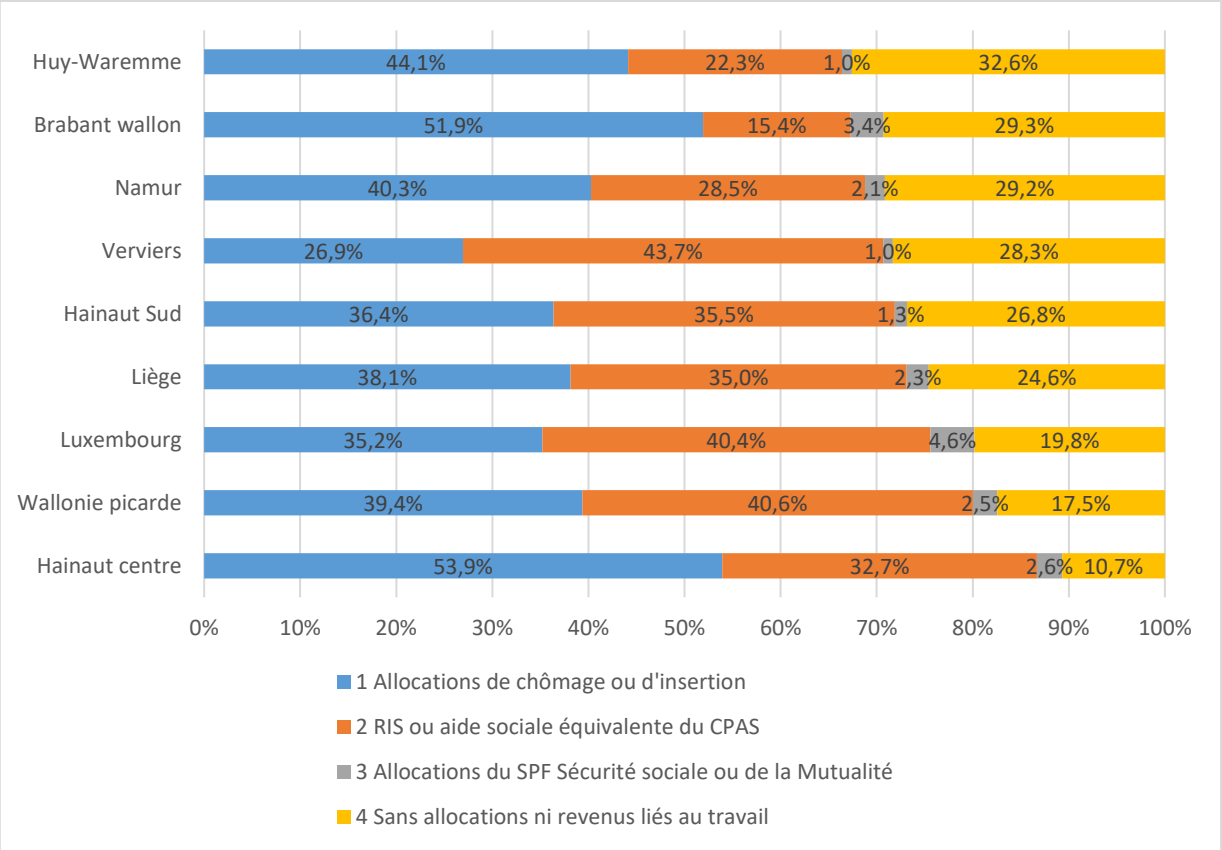

Nous pouvons constater qu'il y a de grandes différences dans les statuts des stagiaires à l'entrée en formation en fonction du bassin sur lequel est organisé la filière de formation. Ainsi, comme le montre la figure 6, les mêmes constats qu'en 2020 peuvent être faits, c'est en Hainaut centre (53,9%) et en Brabant wallon (51,9%) qu'il y a les plus grandes proportions de stagiaires bénéficiant des allocations de chômage tandis que c'est sur les bassins de Verviers (43,7%) et de la Wallonie picarde (40,6%) -Liège en 2020- qu'il y a le plus de stagiaires qui bénéficient d'une aide du CPAS. Enfin, ce sont dans les bassins de Huy-Waremme (32,6%) et du Brabant wallon (29,3%) qu'il y a la plus grande proportion de stagiaires ne percevant aucune allocation ni aucun revenu lié à un travail.

[7] EFE : Enseignement qualifiant-Formation-Emploi

3.2 Selon le type de filières

Les stagiaires en formation DéFI et EFT

Figure 7. Répartition des stagiaires par statut à l'entrée en formation en DéFI et en EFT

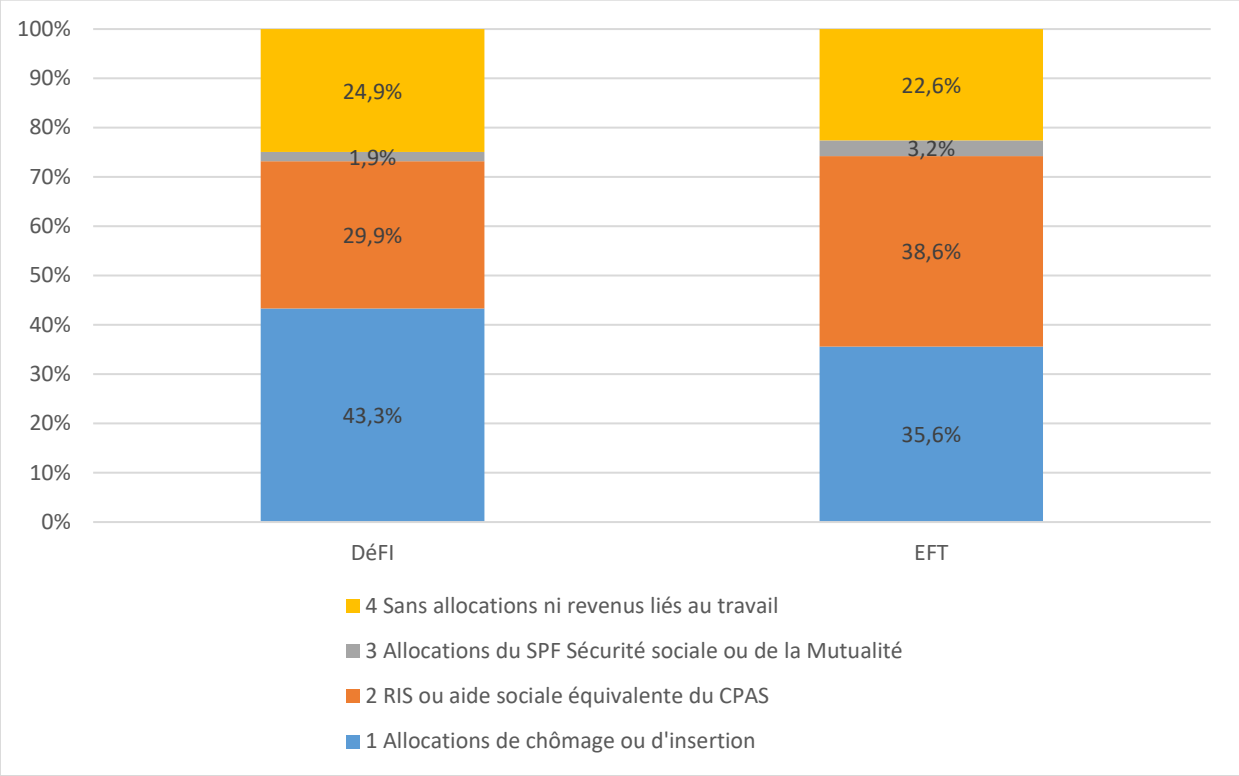

Comme en 2020, on retrouve une plus grande proportion de stagiaires bénéficiant d'allocations de chômage en DéFI (43,3%) qu'en EFT (35,6%) alors qu'il y a une plus grande proportion de stagiaires bénéficiant d'une aide du CPAS en EFT (38,6%) qu'en DéFI (29,9%). La proportion de stagiaires ne disposant d'aucune allocation ni d'aucun revenu lié au travail est légèrement plus élevée dans les filières DéFI que dans les filières EFT (24,9% versus 22,6%).

Figure 8. Proportion de stagiaires bénéficiaires du CPAS en DéFI et en EFT en 2010, 2015, 2020 et 2021

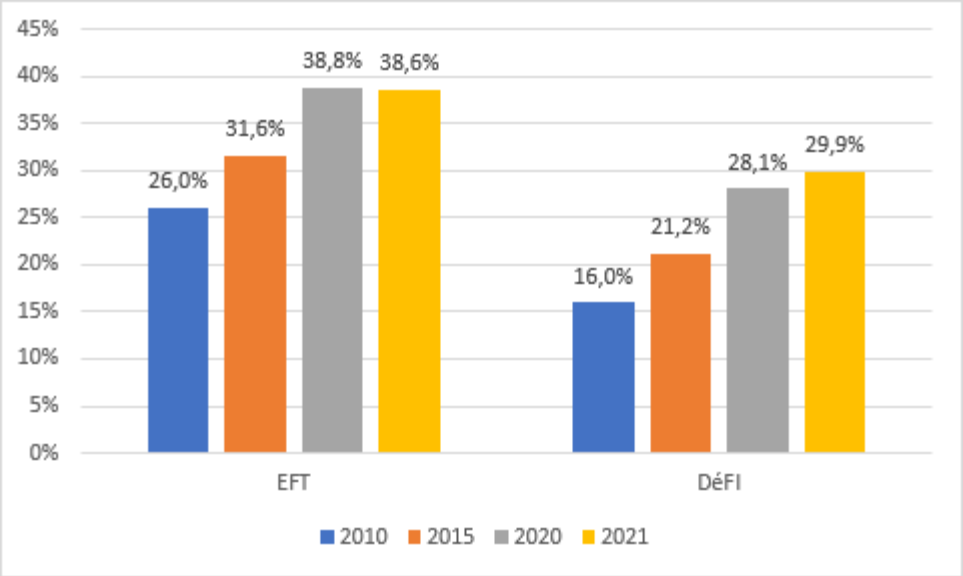

En ce qui concerne la proportion de stagiaires disposant d'allocations de chômage et celle de stagiaires bénéficiant d'une allocation du CPAS, les mêmes constats avaient été réalisés dans les années 2010 à 2015. Ainsi, la figure 8 ci-dessus nous montre que la proportion de stagiaires bénéficiant d'une aide du CPAS en EFT est passée de 26% en 2010 à 31,6% en 2015 pour atteindre 38,8% en 2020 et 38,6% en 2021 (+ 12,6% en 11 ans). Alors qu'en DéFI cette proportion était de 16% en 2010, de 21,2% en 2015, de 28,1% en 2020 et de 29,9% en 2021 (+ 13,9% en 11 ans).

Figure 9. Proportion de stagiaires bénéficiant d'allocations de chômage en DéFI et en EFT en 2010, 2015, 2020 et 2021

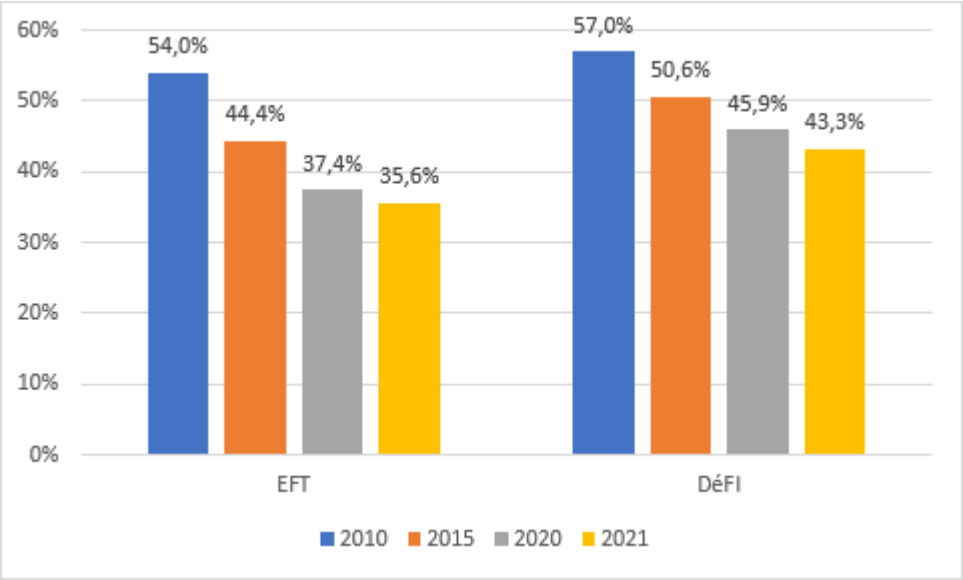

En ce qui concerne la proportion de stagiaires bénéficiant d'allocations de chômage en EFT, cette proportion est passée de 54% en 2010 à 44,4% en 2015, 37,4% en 2020, pour atteindre 35,6% en 2021 (-18,4% en 10 ans). En DéFI, ce pourcentage est passé de 57% en 2010 à 50,6% en 2015, à 45,9% en 2020 pour atteindre 43,3% en 2021 (-13,7% en 10 ans) (cf. figure 9).

Dans les trois catégories de filières

Figure 10. Répartition des stagiaires par statut à l'entrée en formation selon la catégorie de filière

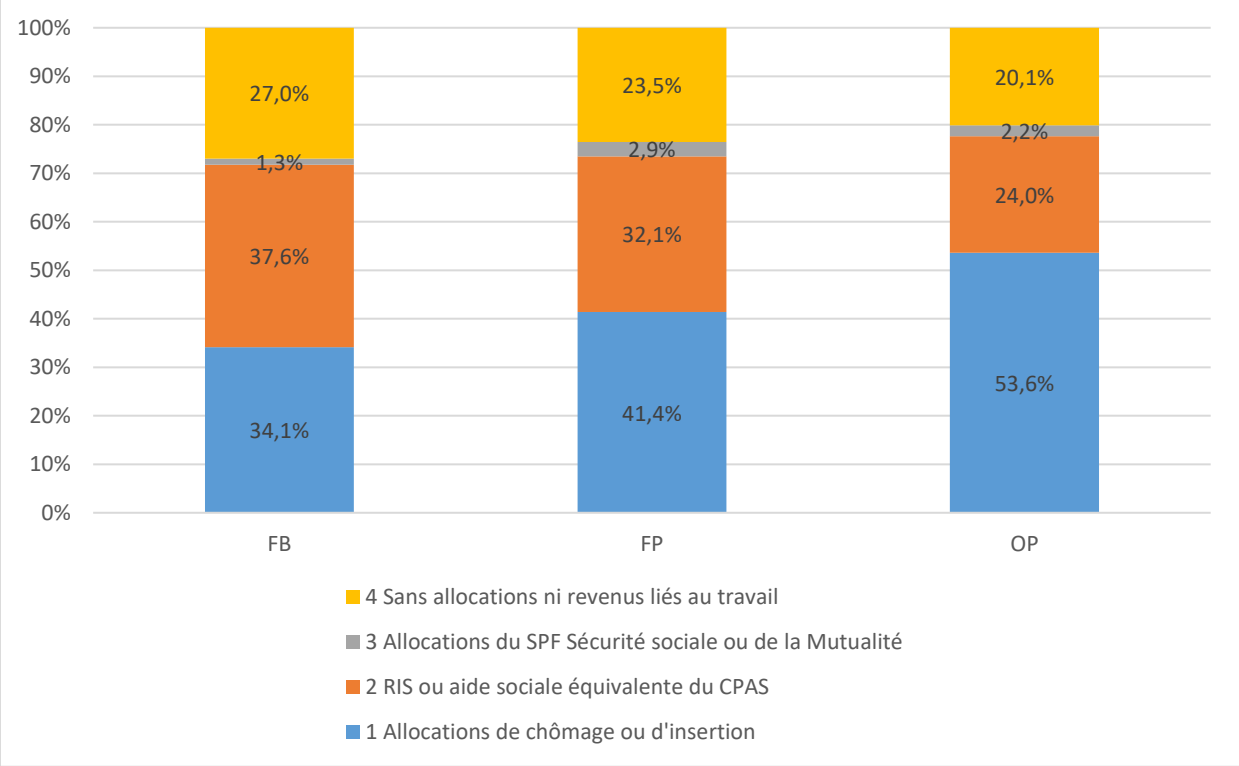

C'est en formation de base que l'on retrouve la plus grande proportion de stagiaires ne bénéficiant d'aucune allocation ni d'aucun revenu lié à un travail (27%) et c'est également dans cette catégorie de filière que l'on retrouve la plus grande proportion de stagiaires percevant une aide du CPAS (37,6%). A l'inverse, en orientation professionnelle, une grande majorité des stagiaires bénéficie d'allocations de chômage ou d'insertion (53,6%). Les constats sont identiques à ceux de 2020.

Dans les différentes familles de filières

Figure 11. Répartition des stagiaires par statut à l'entrée en formation selon la famille de filières

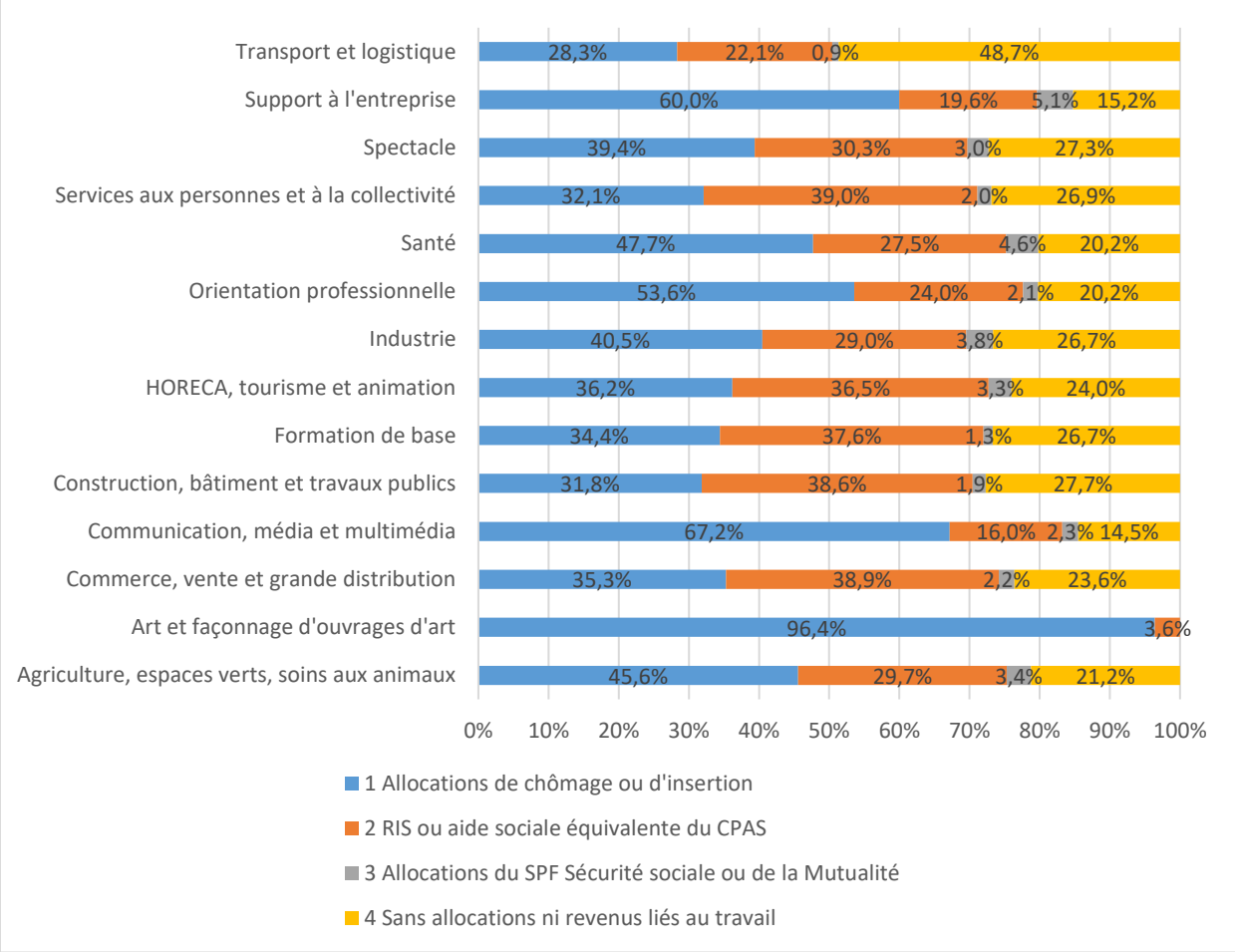

En 2021, ce sont dans les filières du transport et de la logistique (48,7%) et de la construction, du bâtiment et des travaux publics (27,7%) qu'il y a les plus grandes proportions de stagiaires ne percevant ni allocation ni revenu lié à un travail. En revanche, ces proportions sont inexistantes dans la filière de l'art et du façonnage d'ouvrages d'art et les plus faibles dans les filières de la communication, média et multimédia (14,5%) et du support à l'entreprise (15,2%).

3.3 Selon le profil des stagiaires

En fonction du genre

Figure 12. Répartition des stagiaires par statut à l'entrée en formation selon le genre

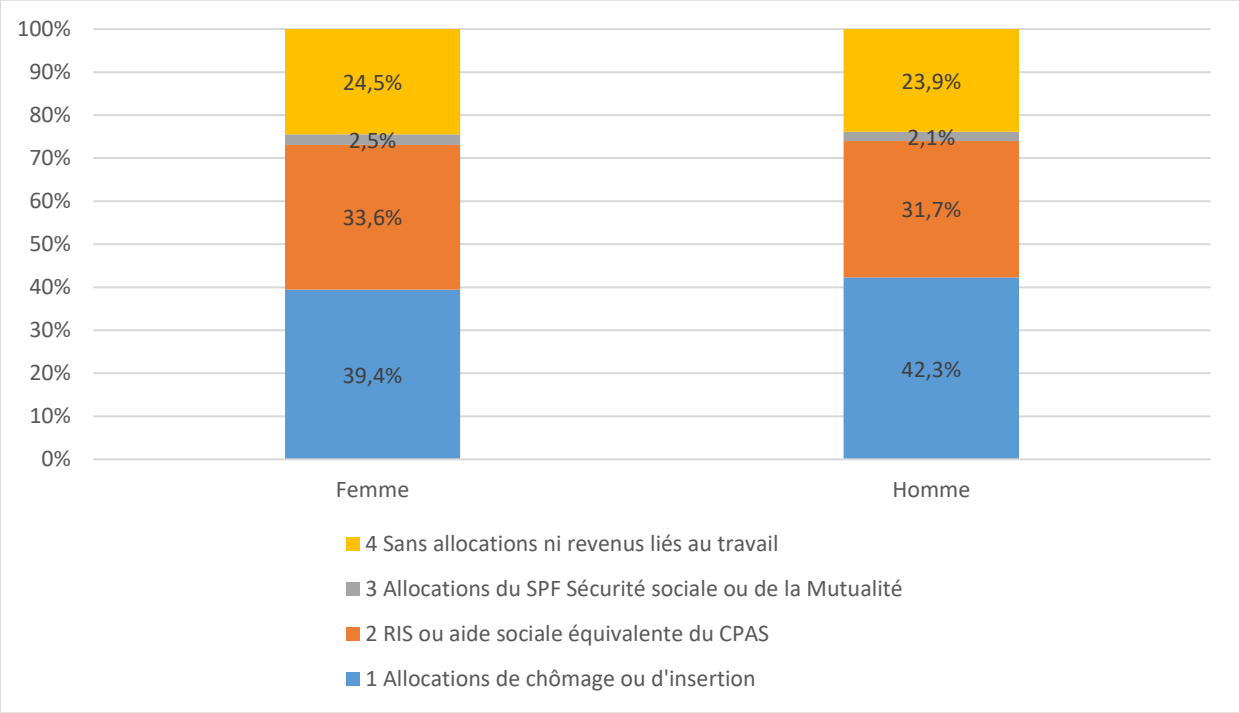

Parmi les stagiaires qui ne perçoivent aucune allocation ni aucun revenu lié à un travail, il y a une légèrement plus grande proportion de femmes (24,5% de stagiaires femmes contre 23,9% de stagiaires hommes). En parallèle, on constate qu'il y a une légère plus grande proportion d'hommes (42,3%) que de femmes (39,4%) qui bénéficient des allocations de chômage ou d'insertion. Cette différence était déjà présente en 2020 et était plus marquée (24,5% de femmes sans revenu contre 21,7% d'hommes et 45% d'hommes percevant des allocations de chômage pour 41,7% de femmes).

En fonction de la nationalité

Figure 13. Répartition des stagiaires par statut à l'entrée en formation en fonction de la nationalité

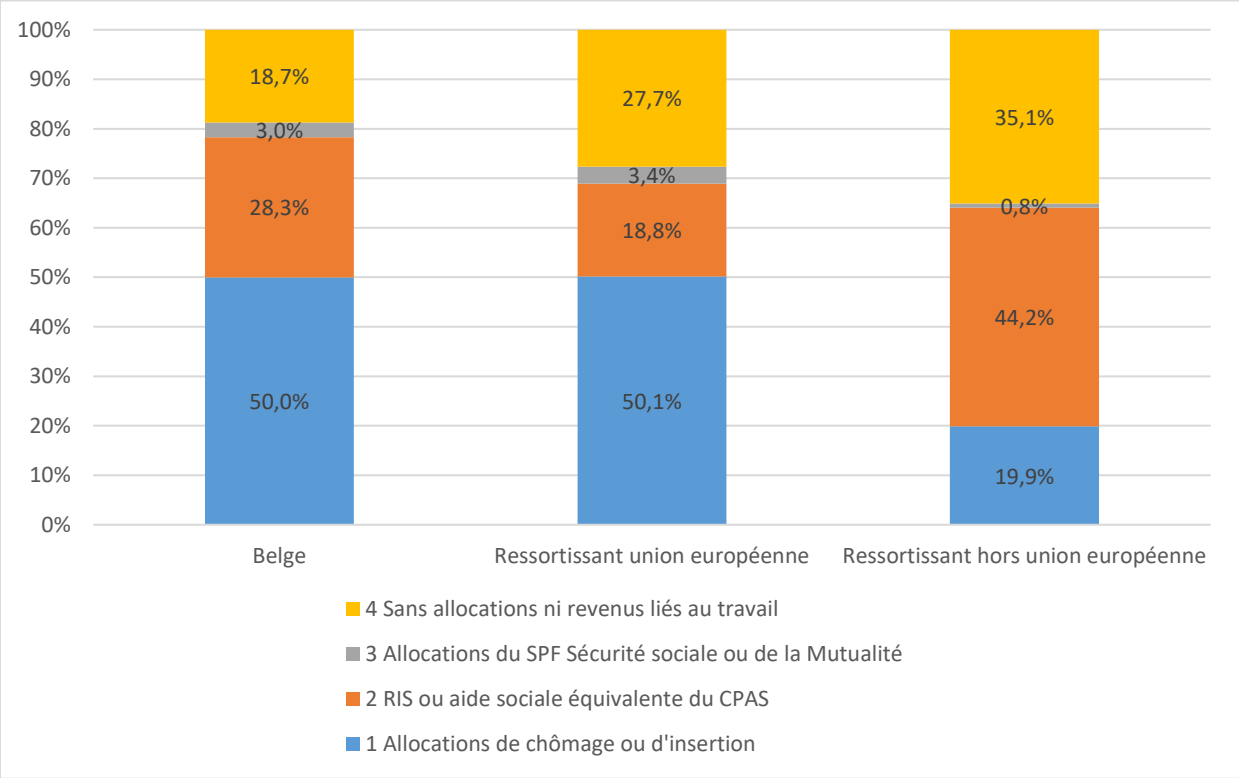

La proportion de stagiaires ne bénéficiant d'aucune allocation ni d'aucun revenu lié au travail est beaucoup plus importante parmi les stagiaires de nationalité extra européenne (35,1%), et dans une moindre mesure parmi les stagiaires de nationalité étrangère européenne (27,7%), que parmi les stagiaires de nationalité belge (18,7%). C'est également parmi les stagiaires de nationalité extra européenne que l'on retrouve la plus grande proportion de stagiaires bénéficiant du RIS ou d'une aide équivalente du CPAS (44,2% des stagiaires alors que cela ne concerne que 28,3% des stagiaires belges et 18,8% des stagiaires européens). La proportion de stagiaires de nationalité extra européenne qui bénéficie d'allocations de chômage est beaucoup plus faible que pour les autres nationalités (19,9% seulement contre 50% des stagiaires européens et belges). Les constats sont identiques à ceux de 2020.

En fonction du niveau de diplôme

Figure 14. Répartition des stagiaires par statut à l'entrée en formation selon le niveau de diplôme

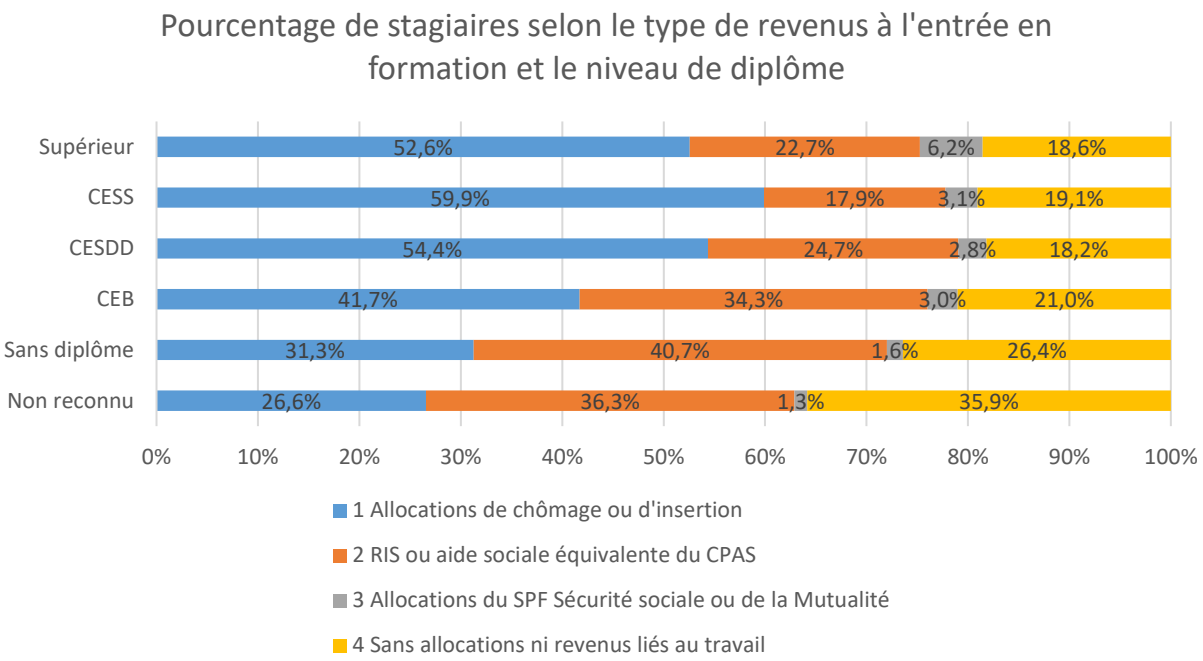

On constate que la proportion de stagiaires sans allocation ni revenu lié au travail est beaucoup plus élevée pour les stagiaires dont le diplôme n'est pas reconnu en Belgique (35,9%) et pour les personnes sans diplôme (26,4%) que pour les autres. La plus grande proportion de stagiaires bénéficiant d'une aide du CPAS se retrouve parmi les personnes sans diplôme (40,7%) et, à l'inverse, les personnes disposant d'un diplôme (CESDD, CESS et Supérieur) disposent majoritairement des allocations de chômage (plus de 50%). Notons également que c'est dans la catégorie des personnes diplômées de l'enseignement supérieur qu'il y a le plus de bénéficiaires d'allocations du SPF Sécurité sociale ou de la Mutualité (6,2%).

En fonction de l'âge

Figure 15. Répartition des stagiaires par statut à l'entrée en formation dans les différentes catégories d'âge

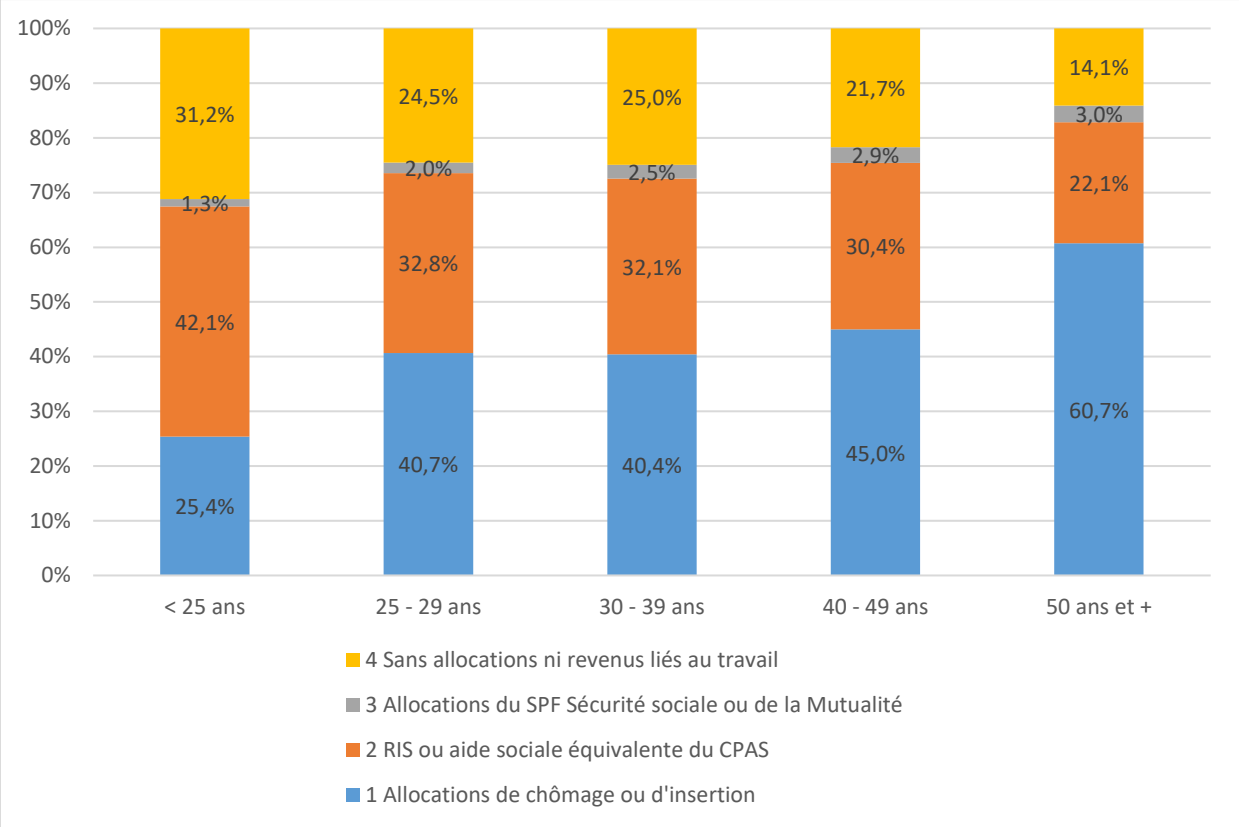

Tandis que la proportion de stagiaires bénéficiant d'allocations de chômage augmente avec l'âge (passant de 25,4% pour les moins de 25 ans à 60,7% pour les 50 ans et plus), la proportion de stagiaires percevant une aide du CPAS et celle des stagiaires ne bénéficiant d'aucune allocation ni d'aucun revenu lié au travail diminue avec l'âge (passant de 42,1% pour les moins de 25 ans à 22,1% pour les 50 et plus pour l'aide du CPAS et de 31,2% pour les moins de 25 ans à 14,1% pour les 50 ans et plus pour ceux qui ne disposent d'aucun revenu). Ces constats sont identiques à ceux de 2020.

3.4 Suites de parcours des stagiaires

Situation du parcours de formation des stagiaires au 31 décembre 2021

Figure 16. Répartition des stagiaires en fonction de la situation de parcours au 31/12/2021 par statut à l'entrée en formation

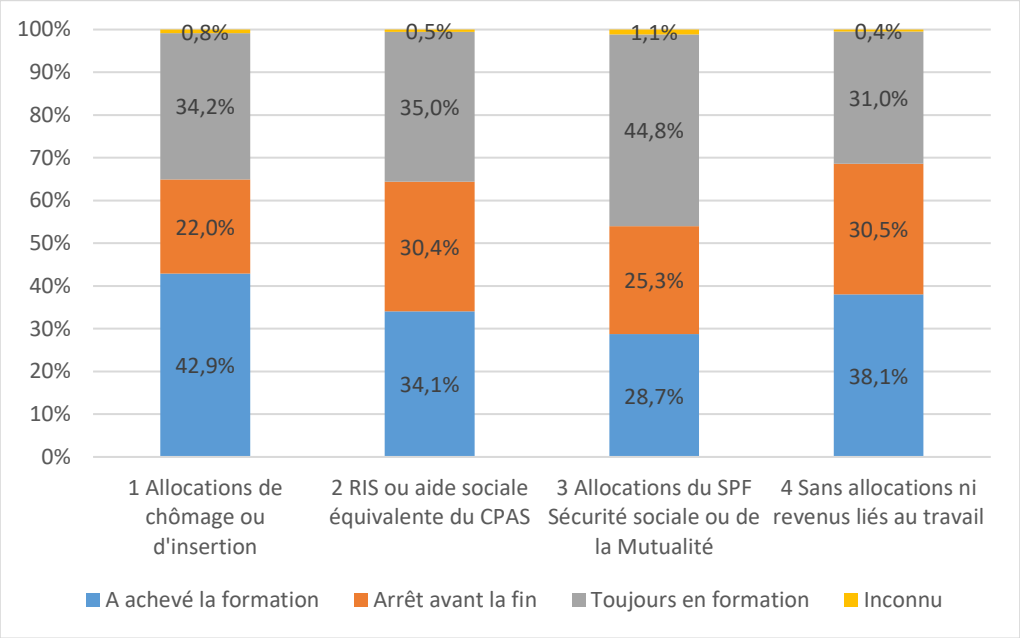

Comme en 2020, il y a une plus grande proportion de stagiaires qui arrêtent leur formation avant la fin parmi les stagiaires qui bénéficient d'une aide du CPAS (30,4%) et ceux qui ne perçoivent aucune allocation ni aucun revenu lié au travail (30,5%) par rapport à ceux qui perçoivent une allocation de chômage (22,0%) ou une allocation du SPF Sécurité sociale ou de la Mutualité (25,3%). En revanche, les stagiaires qui bénéficient d'allocations de chômage ont plus tendance à achever leur formation (42,9%).

Figure 17. Répartition des stagiaires en fonction de la situation de parcours au 31/12/2021 par statut à l'entrée en formation dans les filières DéFI et EFT

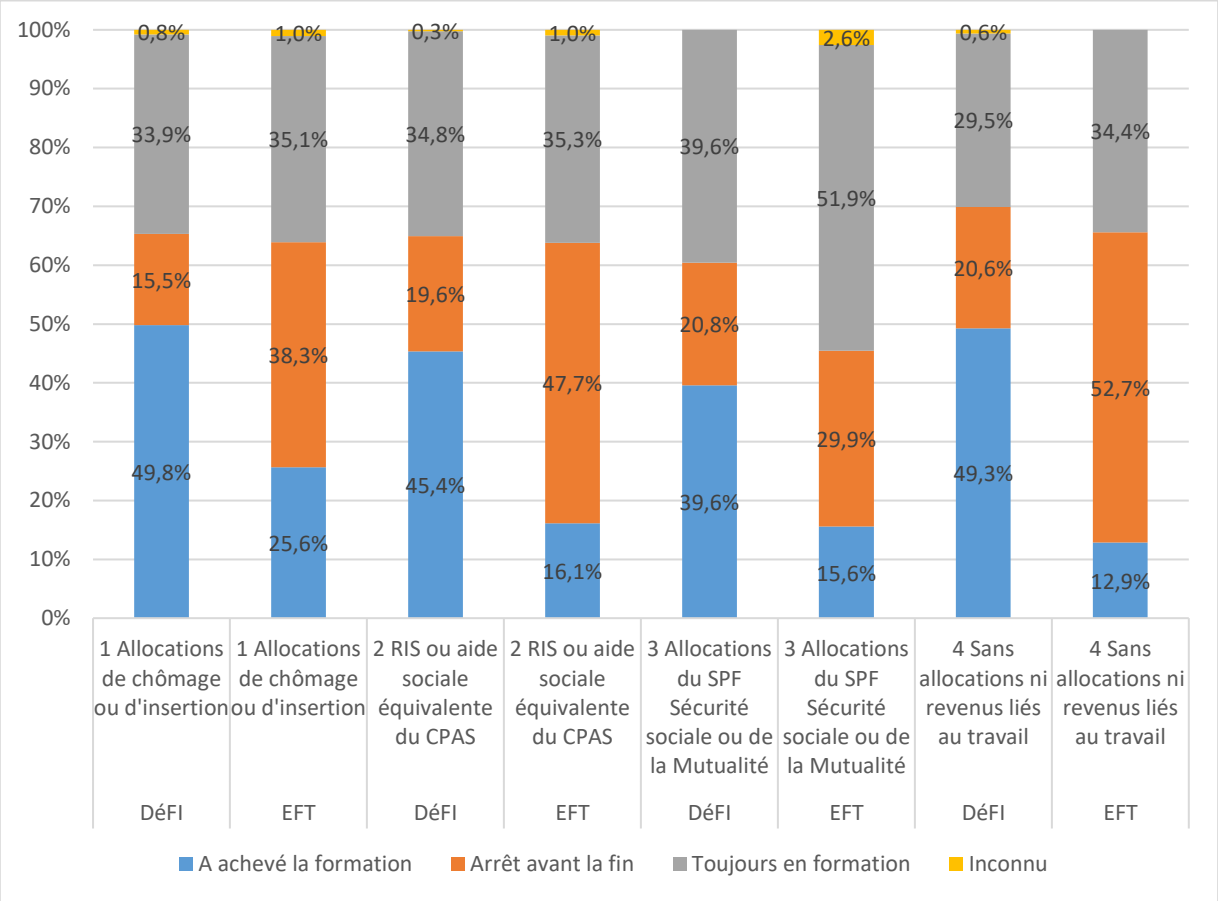

Quel que soit le statut à l'entrée en formation, la figure 17 montre qu'il y a un pourcentage beaucoup plus élevé de stagiaires qui arrêtent la formation avant la fin dans la filière EFT qu'en DéFI (en orange) et un pourcentage beaucoup plus élevé de stagiaires qui achèvent la formation en DéFI qu'en EFT (en bleu).

Suites de parcours et motifs de sortie

Nous nous intéressons dans cette partie aux suites de parcours et aux motifs de sortie de formation des stagiaires sortis dans le courant de l'année, qu'ils aient achevé ou non la formation entreprise. Nous connaissons les suites du parcours pour 3.724 stagiaires[8].

Comme observé en 2020, ce sont les stagiaires qui perçoivent des allocations de chômage qui ont le taux de mise à l'emploi le plus élevé (31,6%). Il en va de même pour l'entrée dans une autre formation (27,3%).

[8] Nous avons regroupé les motifs de sortie de la manière suivante : mise à l'emploi (avant la fin de la formation et après), entrée dans une autre formation (avant la fin de la formation et après), aide à la recherche d'emploi (après formation) et réorientation et autre (après formation).

4. Revenus liés à un travail

La deuxième donnée complémentaire collectée indique, pour chaque stagiaire en formation, si « oui » ou « non » le stagiaire dispose de revenus liés à un travail. Nous disposons de cette information pour 7.232 stagiaires. Parmi eux, seuls 1,1% disposaient de revenus liés à un travail en 2021[9]. Ce pourcentage s'élevait à 3,1% en 2020.

5. Conclusion

Sur la base des données (non exhaustives) récoltées pour les stagiaires ayant suivi une formation en CISP en 2021, nous pouvons dégager les tendances suivantes[10] :

- Plus de 73% des stagiaires perçoivent des allocations du chômage ou du CPAS tandis que 24% des stagiaires ne perçoivent aucune allocation ni aucun revenu lié au travail. Seuls 1,1% des stagiaires disposent de revenus liés à un travail.
- Il y a une plus grande proportion de stagiaires bénéficiant d'une aide du CPAS en EFT (38,6%) qu'en DéFI (29,9%). En revanche, il y a un peu plus de stagiaires qui ne disposent d'aucune allocation ni d'aucun revenu lié à un travail en DéFI (24,9%) qu'en EFT (22,6%).
- C'est en formation de base que l'on retrouve la plus grande proportion de stagiaires ne bénéficiant d'aucune allocation ni d'aucun revenu lié à un travail (27% des stagiaires) et la plus grande proportion de stagiaires percevant une aide du CPAS (37,6%). C'est également dans cette catégorie de filière que l'on retrouve le moins de stagiaires ayant des revenus liés à un travail. A l'inverse, en orientation professionnelle, une grande majorité de stagiaires bénéficie d'allocations du chômage ou d'insertion (53,6%).
- Parmi les stagiaires qui ne perçoivent aucune allocation ni aucun revenu lié à un travail, il y a une plus grande proportion de femmes (24,5%), de stagiaires de nationalité extra européenne (35,1%), de stagiaires dont le diplôme n'est pas reconnu (35,9%) ou sans diplôme (26,4%) et de stagiaires les plus jeunes (31,2% pour les moins de 25 ans). Les mêmes constatations peuvent être faites pour les stagiaires bénéficiant du RIS ou d'une aide équivalente du CPAS.
- Il y a une plus grande proportion de stagiaires qui arrêtent leur formation avant la fin parmi les stagiaires en situation de handicap ou d'incapacité de travail (46,5%), qui bénéficient d'une aide du CPAS (43,4%) et ceux qui ne perçoivent aucune allocation ni aucun revenu lié au travail (37%) que parmi ceux qui touchent des allocations de chômage (25,3%).
- Ce sont les stagiaires qui perçoivent des allocations de chômage qui ont le taux de mise à l'emploi le plus élevé (31,6%).
- Parmi les stagiaires disposant de revenus liés à un travail, il y a une plus grande proportion d'hommes (c'était une plus grande proportion de femmes en 2020), de stagiaires de nationalité belge et de stagiaires bénéficiant des allocations de chômage.

[9] Notons que l'analyse des réponses à la question des revenus liés à un travail doit être considérée avec prudence. En effet, il y avait 405 non-réponses à cette question et certains centres ont indiqué « non » systématiquement pour tous les stagiaires. De plus, plusieurs centres ont répondu à cette question par un « O » qui pourrait être interprété comme un Oui ou comme un zéro et donc un non. Nous avons fait le choix de les considérer comme un « non ».

[10] Ce sont les mêmes tendances que celles mises en avant dans l'analyse des données précarité de 2020.